Cahier des charges pour le raccordement

d'Installations NF C17-200 de puissance ≤ 36 kVA

au Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux

SER-CDC-RAC-NFC17200

Résumé

Ce document détaille les prescriptions techniques et financières de Strasbourg Électricité Réseaux concernant le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Installations régies par la norme NF C17-200.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	20 octobre 2017	Création du document
V1	15 mars 2024	Nouveau site CATMAT (catalogue des matériels homologués par Strasbourg Électricité Réseaux)

SOMMAIRE

1. Domaine d'application 3

2. Aspect réglementaire : le CCPC/CCPI 3

3. Configuration du raccordement électrique 3

3.1. Raccordement avec branchement dissocié de l'installation client 3

3.2. Raccordement avec branchement intégré dans l'installation du client 4
3.2.1. Prescriptions techniques 4
3.2.2. Liste des prestations liées au raccordement électrique 4

3.3. Raccordement intégré dans un poste de distribution électrique HTA/BT 5
3.3.1. Prescriptions techniques 5
3.3.2. Liste des prestations liées au raccordement électrique 6

3.4. Demande de disjoncteur de branchement non-différentiel 6

ANNEXE 1 : Liste des références de matériel sous CATMAT 7

ANNEXE 2 : Formulaire de demande de branchement non différentiel 8

1. Domaine d'application

Les prescriptions contenues dans ce document concernent le raccordement d'installations électriques extérieures permanentes ou temporaires, régies par la norme NF C17-200 (par exemple : armoires d'éclairage public, installations de recharge pour véhicule électrique, édicules publics, …) dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA et raccordées au réseau de distribution publique régi par Strasbourg Électricité Réseaux.

Les fournitures autorisées d'emploi sur le Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux sont consultables sur le site CATMAT https://catmat.strasbourg-electricite-reseaux.fr/ en saisissant la référence du matériel indiquée en annexe 1 du présent document.

2. Aspect réglementaire : le CCPC/CCPI

Concernant tout raccordement au Réseau Public de Distribution, la norme NF C14-100 indique au paragraphe 5.1.2 : « Le coupe-circuit principal collectif (CCPC) ou individuel (CCPI) est placé sur une paroi verticale et accessible depuis le domaine public, sans franchissement d'accès contrôlé. »

Le CCPI doit donc rester en permanence accessible aux agents techniques de Strasbourg Électricité Réseaux afin qu'ils puissent effectuer tous les actes d'exploitation ou de maintenance sur celui-ci, sans nécessité la présence de l'utilisateur ou du gestionnaire du point de livraison.
Un espace libre devant le CCPI/CCPC d'au moins 80 cm est exigé, ainsi qu'une hauteur minimum de 40 cm entre la base du CCPC/CCPI et le sol.
Selon la configuration du raccordement, dont la description est définie dans le chapitre 3, le CCPI sera contenu dans une borne CIBE® ou un coffret CIBE®.

3. Configuration du raccordement électrique

3.1. Raccordement avec branchement dissocié de l'installation client

Ce type de raccordement ne diffère pas des raccordements mis en œuvre pour un branchement souterrain dit « classique » :

- Raccordement de type 1 : si la dérivation individuelle n'excède pas 30 m, le raccordement sera réalisé à l'aide d'une borne de branchement de modèle CIBE® (voir références du matériel en annexe 1)
- Raccordement de type 2 : si la dérivation individuelle excède 30 m, le raccordement sera réalisé à partir d'une borne de branchement de modèle CIBE® ainsi que d'une seconde borne CIBE® (en monophasé) ou CGV® (en triphasé) (voir références du matériel en annexe 1).

3.2. Raccordement avec branchement intégré dans l'installation du client

3.2.1. Prescriptions techniques

Il est autorisé d'intégrer la partie branchement de Strasbourg Électricité Réseaux dans l'enveloppe du client lorsque celui-ci en fait la demande.

L'installation du client peut disposer :

- de 2 compartiments : partie client et partie Strasbourg Électricité Réseaux dissociées physiquement. La porte dédiée à Strasbourg Électricité Réseaux doit être accessible obligatoirement avec une clé triangle

ou

- de 1 compartiment : partie client et partie Strasbourg Électricité Réseaux communes. Dans cette configuration, l'accès aux CCPI doit se faire obligatoirement de façon indépendante (voir § 2).

La partie dédiée à Strasbourg Électricité Réseaux comprend le coffret de branchement de la gamme CIBE®, le compteur et le disjoncteur, ainsi que la liaison entre le coffret de branchement et le compteur/disjoncteur. Ces éléments doivent être conformes à la norme NF C14-100.

Dans les deux cas (1 seul compartiment ou 2 compartiments), toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

- le CCPI doit être accessible 24/24h par Strasbourg Électricité Réseaux via une clé triangle depuis le domaine public. En cas de pose d'une clôture empêchant l'accès au CCPI par Strasbourg Électricité Réseaux, un coffret de coupure en limite de propriété pourra être exigé.
- Le CCPI doit être équipé d'une embase de télé-report, d'une barrette de connexion et d'une liaison télé-report entre l'embase et la barrette
- le coffret de branchement doit être un coffret de la gamme CIBE® agréé par Strasbourg Électricité Réseaux (voir références du matériel en annexe 1. Le coffret correspond à la partie haute de la borne comprenant le télé-report, sans la plinthe et la sur-plinthe) avec un sigle éclair sur la façade et sans marque ou logo distinctif.
- la platine support compteur/disjoncteur doit impérativement être un modèle agréé par Strasbourg Électricité Réseaux (voir références du matériel en annexe 1)
- une liaison conforme à la NF C14-100 doit exister entre la platine support compteur/disjoncteur et le coffret CIBE® selon les besoins monophasés ou triphasés du client (liaison Cu U1000 4x16mm² minimum pour les installations triphasées, et Cu U1000 2x16mm² pour les installations monophasées)
- une gaine ICTA de diamètre 63mm et de couleur grise devra être prévue pour l'arrivée réseau.

L'enveloppe de l'installation n'étant pas la propriété de Strasbourg Électricité Réseaux, sa conception, son installation et son entretien seront assurées par le propriétaire de ladite installation.

De plus le client devra faire en sorte que le matériel soit installé de manière que son remplacement ou toutes modifications/manipulations sur celui-ci par Strasbourg Électricité Réseaux soient aisés, sans modification des installations du client et sans déplacement de matériel ou de canalisation.

Pour les installations privées non accessibles ou celles imposant la possibilité de dépose de l'équipement du client sans déraccordement de la liaison réseau, il est préconisé d'utiliser la configuration décrite au chapitre 3.1.

3.2.2. Liste des prestations liées au raccordement électrique

Dans les deux cas (1 seul compartiment ou 2 compartiments), les prestations réalisées par Strasbourg Électricité Réseaux et qui feront l'objet d'une Proposition Technique et Financière (PTF) liée à la demande de raccordement sont :

- la fourniture et pose du câble d'arrivée réseau dans le TPC et raccordement jusqu'au coffret CIBE®
- la fourniture et pose du compteur et du disjoncteur de branchement différentiel
- la fourniture et pose du coffret de coupure (si besoin)

Afin de faciliter l'implantation du matériel et la réalisation globale de l'équipement, l'installation de certains constituants du branchement seront à effectuer par un tiers (fournisseur/installateur de l'équipement). Ainsi les prestations qui ne seront pas incluses dans la PTF de Strasbourg Électricité Réseaux liée à la demande de raccordement et qui seront donc à réaliser par un tiers, sont :

- Fourniture et pose du coffret CIBE® équipé de l'embase de télé-report
- Fourniture et pose de la platine support compteur/disjoncteur
- Fourniture et pose de la liaison entre la platine support compteur/disjoncteur et le coffret CIBE ®
- Fourniture et pose du piquet de terre
- Fourniture et pose de la gaine ICTA 63mm de couleur grise

3.3. Raccordement intégré dans un poste de distribution électrique HTA/BT

3.3.1. Prescriptions techniques

Dans le cas où une installation NF C17-200 doit être posée à proximité d'un poste de distribution électrique, il est autorisé d'intégrer la partie client dans le compartiment prévu à cet effet dans la façade du poste lorsque celui-ci en est pourvu. La serrure de ce compartiment est de type triangle.

Le deuxième compartiment est réservé à l'installation de la platine support pour le compteur et le disjoncteur. Dans certains postes, la liaison entre le compteur/disjoncteur et le tableau BT, ainsi que la platine support compteur-disjoncteur, sont déjà pré-équipées. La serrure du compartiment est également de type triangle. A défaut, il y aura lieu de la faire installer par Strasbourg Électricité Réseaux.

Dans cette configuration, le CCPI est intégré dans le poste.



1er compartiment



2ème compartiment

Un seul raccordement est autorisé en façade du poste. Il est interdit d'utiliser des réglettes pour raccorder simultanément deux installations régies par la norme NF C17-200.

Tous les postes de distribution électrique HTA/BT ne sont pas équipés des 2 compartiments. Ce type d'installation et de raccordement est donc soumis à la validation de Strasbourg Électricité Réseaux.

Si Strasbourg Électricité Réseaux souhaite procéder au déplacement, remplacement ou enlèvement de son poste de distribution électrique, tous les frais liés à la reprise du raccordement de l'installation d'éclairage public raccordé sur ce poste seront pris en charge en totalité par le propriétaire de l'installation. Il en va de même pour la fourniture et la pose de la nouvelle installation.

3.3.2. Liste des prestations liées au raccordement électrique

Les prestations réalisées par Strasbourg Électricité Réseaux et qui feront l'objet d'une Proposition Technique et Financière (PTF) liée à la demande de raccordement sont :

- fourniture et pose de la platine support compteur/disjoncteur (si besoin)
- fourniture et pose de la liaison au tableau BT (si besoin)
- Fourniture et pose du compteur et du disjoncteur de branchement différentiel

Les prestations qui ne seront pas incluses dans la PTF de Strasbourg Électricité Réseaux liée à la demande de raccordement et qui seront donc à réaliser par un tiers, sont :

- Fourniture et pose de l'installation du client dans le compartiment du poste prévu à cet effet
- Fourniture et pose de la liaison entre les bornes de sortie du disjoncteur de branchement et le compartiment du client
- Fourniture et pose du réseau de l'installation du client via une liaison cheminant le long du poste depuis le compartiment du client en façade du poste jusqu'à l'installation externe (y compris le terrassement)

3.4. Demande de disjoncteur de branchement non-différentiel

La mise en œuvre éventuelle par Strasbourg Électricité Réseaux d'un disjoncteur de branchement non-différentiel devra être précisée préalablement dans la demande de raccordement, accompagnée du formulaire défini dans l'annexe 2 du présent document.

ANNEXE 1 : Liste des références de matériel sous CATMAT

Borne de branchement de modèle CIBE®

Description	Référence VISIOMAT
Borne CIBE équipée pour 1 branchement triphasé 3 x 60 A, avec embase de télé-report, connecteur 4D de télé-report, liaison télé-report pré-câblée, sigle éclair	**676520**
Borne CIBE vide, sans équipement, avec panneau d'accès sans télé-report, plinthe et sur-plinthe	**676522**
Serrure triangle pour borne CIBE	**676506**
Accessoires	
Platine équipée pour borne CIBE, pour 1 branchement monophasé 60 A	**676527**
Platine équipée pour borne CIBE, kit triphasé 60 A, pour transformation d'un branchement monophasé en un branchement triphasé	**676528**

Seconde borne CIBE® (en monophasé) ou CGV® (en triphasé) pour un raccordement de type 2

Description	Référence VISIOMAT
Borne CIBE équipée pour 1 branchement Type 2 monophasé, avec 1 platine support pour compteur et disjoncteur, 2 embouts EBCP 35M16, 1 liaison compteur disjoncteur, 1 serrure rectangle, avec sigle éclair, sans télé-report	**676540**
Borne CGV équipée pour 1 branchement Type 2 triphasé, avec 1 platine support pour compteur et disjoncteur, 1 liaison tétrapolaire compteur disjoncteur, 1 serrure rectangle, avec sigle éclair, sans télé-report	**676542**
Accessoires	
Platine Type 2 monophasée pour borne CIBE, pour montage compteur et disjoncteur, avec 2 embouts EBCP 35M16 et 1 liaison compteur/disjoncteur.	**676541**
Platine Type 2 triphasée pour borne CGV, pour montage compteur et disjoncteur, avec 4 embouts EBCP 35M16 et 1 liaison compteur/disjoncteur.	**676543**
Borne CIBE vide, sans équipement, avec panneau d'accès sans télé-report, plinthe et sur-plinthe.	**676522**
Coffret borne CGV non équipé. Porte avec embase de télé-report, serrure triangle et sigle éclair	**676504**
Serrure rectangle pour borne CIBE et CGV	**676507**

ANNEXE 2 : Formulaire de demande de branchement non différentiel

DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE D'UN DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT NON-DIFFERENTIEL

Je soussigné _____
(Nom – prénom)

Propriétaire des locaux ou installations désignés ci-après :

Logement(s) ☐ **Locaux professionnels** ☐ **Autres :**_____

Adresse :

Rue : _____ *N° :* _____ *Étage :* _____

Commune : _____

Référence Technique du Point de Livraison : _____**/E_/**_____

DEMANDE

à Strasbourg Électricité Réseaux, la mise en place d'un disjoncteur de branchement non- différentiel en tête de mon installation

M'ENGAGE

- - à réaliser ou faire réaliser mon installation conformément aux prescriptions requises par la norme NF C15-100 afin d'assurer la protection des personnes vis à vis des courants électriques.
- - à réaliser ou faire réaliser la partie de l'installation comprise entre le disjoncteur de branchement et le ou les dispositif(s) différentiel(s) de façon à créer une protection équivalente à la classe II, conformément au chapitre 41 de la norme NF C15-100.
- - à maintenir ces dispositions et à signaler à Strasbourg Électricité Réseaux toute modification sur cette partie d'installation.
- - à transmettre ces informations au(x) futur(s) locataire(s) ou propriétaire(s) de ces installations.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur. Signature et cachet de l'installateur chargé des travaux.